

Procédure de validation de l'habilitation en deux phases

I. Validation des compétences linguistiques

Il s'agit d'un entretien de 20 mn devant une commission départementale composée d'un IEN et d'un conseiller pédagogique ou PEMF en langue régionale.

Cet entretien s'articule en trois temps : Présentation par le candidat d'une séance de langue régionale (10 min en langue régionale), lecture oralisée d'un extrait de texte par le candidat puis questions du jury (en langue régionale, sur la séance présentée, les motivations du candidat et les textes officiels).

La commission dispose de deux appréciations : « **compétences linguistiques confirmées** » ou « **compétences linguistiques insuffisantes** ». Seul le candidat qui obtient « compétences linguistiques confirmées » accède à la seconde phase.

II. Validation des compétences pédagogiques

Celle-ci consiste en une visite en classe. La commission composée de deux membres, dispose de deux appréciations « **aptitudes pédagogiques satisfaisantes** » ou « **aptitudes pédagogiques insuffisantes** ».

- Pendant la séance (20 à 30 mn) :

Le jury observera une séance d'apprentissage de ou en langue régionale.

Le jury prendra notamment en compte dans la partie didactique comment le candidat situe son travail dans une progression, l'adéquation entre objectif visé et objectif réalisé, la pertinence des situations d'apprentissage, l'utilisation des outils,.....

- Après la séance (20 min)

Le jury s'entretiendra en français avec le candidat pour faire un retour sur la séance et juger de sa capacité d'analyse. (le candidat aura prévu au préalable un lieu pour l'entretien et aura éventuellement réparti les élèves).

Le candidat ayant la mention « **aptitudes pédagogiques satisfaisantes** » obtient l'habilitation à titre **définitif**. Le candidat ayant la mention « **aptitudes pédagogiques insuffisante** » obtient l'habilitation à titre **provisoire** pour un an.

Pour l'ensemble des épreuves, le candidat veillera mettre à la disposition du jury tous les documents relatifs à la séance (progression, programmation, séquence, fiche de préparation et tous documents jugés utiles).

FICHE DE CANDIDATURE HABILITATION EN LANGUE REGIONALE année 2016

Veuillez compléter la fiche ci-dessous et la renvoyer **avant le 18 janvier 2016** à :

ce.missionlcr13@ac-aix-marseille.fr

Candidat

Nom :Prénom :Niveau classe :

Tél :Mail :@ac-aix—marseille.fr

Quotité de travail : Jours de travail *(remplir le tableau ci-dessous)*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
matin						
après-midi						

Ecole

Nom :Adresse.....

Tél : Mail :@ac-aix-marseille.fr

Horaires de l'école :

horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
matin						
après-midi						

Circonscription

Nom : Tél :Mail :@ac-aix-marseille.fr

IEN : M/Mme :

Je souhaite passer l'habilitation en langue régionale dont les épreuves auront lieu :

le 3 février 2016 entre 8h30 et 17h

(Vous recevrez une convocation individuelle précisant le lieu et l'heure)

Date et Signature :